

AVIS D'AUDIENCE

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario

Demande d'autorisation

Groupe 2

**Le mardi 3 septembre 2024
à 13 h**

**Place-Ben-Franklin, salle The Chamber, rez-de-chaussée, 101, promenade
Centrepointe et par vidéoconférence**

Les propriétaires des biens-fonds situés dans un rayon de 60 mètres de l'adresse indiquée ci-dessous reçoivent le présent avis afin de formuler des observations sur la ou les demandes et de participer à l'audience s'ils le souhaitent.

L'audience peut également être visionnée sur la [chaîne YouTube](#) du Comité de dérogation.

Les participants peuvent bénéficier de l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, de formats accessibles et d'aides à la communication pour toute question de l'ordre du jour en s'adressant au Comité de dérogation au moins 72 heures à l'avance.

Dossier : D08-01-24/B-00139
Demande : Autorisation en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*
Requérants : Richard et Joseph Saunders
Adresse de la propriété : 848, avenue Broadview
Quartier : 7 – Baie
Description officielle : Lot 9, plan enregistré 357136
Zonage : R2F
Règlement de zonage : 2008-250

PROPOSITION DES REQUÉRANTS ET OBJET DE LA DEMANDE :

Les requérants souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un titre de propriété distinct pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité pour morceler le bien-fonds et conclure une entente portant sur l'utilisation commune et les travaux d'entretien.

Le terrain morcelé, représenté par les parties 1 et 2 sur le plan 4R préliminaire, aura une façade de 9,35 mètres, une profondeur de 31,09 mètres et une superficie de lot de 301,16 mètres carrés. Cette parcelle comprendra une moitié de la maison jumelée existante dont l'adresse municipale est le 848, avenue Broadview.

Le terrain qui sera conservé est représenté par les parties 3 et 4 dudit plan, aura une façade de 8,94 mètres, une profondeur de 31,09 mètres et une superficie de lot de 289,79 mètres carrés. Cette parcelle comprendra l'autre moitié de la maison jumelée existante dont l'adresse municipale est le 850, avenue Broadview.

La demande indique que la propriété est assujettie à une servitude existante, telle qu'elle est décrite dans l'instrument CR319026.

La propriété en question ne fait l'objet d'aucune autre demande en cours en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA DEMANDE

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec le Comité de dérogation au moyen de l'adresse, du courriel, du site Web ou du code QR ci-dessous.

Consultez le site **ottawa.ca/ComiteDeDerogation** et suivez le lien **Prochaines audiences** pour consulter l'ordre du jour du Comité et les documents relatifs aux demandes, y compris les **lettres d'accompagnement des propositions, les plans, l'information sur les arbres, les avis d'audience, les cartes de diffusion et les rapports d'urbanisme de la Ville**. Les décisions écrites sont également publiées une fois rendues et traduites.

Si vous ne participez pas à l'audience, vous ne recevrez pas d'autre avis à ce sujet.

Si vous souhaitez recevoir un avis de la décision prise à l'issue de l'audience et de tout appel ultérieur interjeté devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, faites-en la demande par écrit au Comité.

COMMENT PARTICIPER

Présentez vos observations écrites ou orales avant l'audience : Veuillez faire parvenir vos observations par courriel à cded@ottawa.ca au moins 24 heures avant l'audience afin de vous assurer que les membres des groupes chargés du rendu des décisions les ont bien reçues. Vous pouvez également téléphoner au coordonnateur ou

à la coordonnatrice au numéro 613-580-2436 pour demander que vos observations soient transcrites.

Inscrivez-vous au moins 24 heures à l'avance en communiquant avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du Comité au numéro 613-580-2436 ou à l'adresse à cded@ottawa.ca. Vous recevrez des détails sur la façon de participer par vidéoconférence. Si vous souhaitez faire une présentation visuelle, le coordonnateur ou la coordonnatrice sera en mesure de vous fournir des détails sur la façon de procéder. Les présentations sont limitées à cinq minutes et toute exception est laissée à la discrétion du président ou de la présidente.

Les audiences sont régies par les Règles de pratique et de procédure du Comité de dérogation et sont accessibles en ligne.

TOUS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DEVIENNENT PUBLICS

Sachez que, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la *Loi sur les municipalités* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les observations écrites adressées au Comité de dérogation sont considérées comme des renseignements publics et peuvent être communiquées à toute personne intéressée. Les renseignements que vous choisissez de divulguer dans votre correspondance, notamment vos renseignements personnels, seront versés au dossier public et communiqués aux membres du Comité, au(x) requérant(s) ou à l'agent, l'agente, ainsi qu'à toute autre personne intéressée et pourront éventuellement être affichés en ligne et faire l'objet d'une recherche sur Internet.

COMITÉ DE DÉROGATION

Le Comité de dérogation est le tribunal quasi judiciaire de la Ville d'Ottawa créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario. Chaque année, il tient des audiences sur des centaines de demandes en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, conformément à la *Loi sur l'exercice des compétences légales* de l'Ontario, y compris des demandes d'autorisation de morcellement de terrain et de dérogation mineure aux exigences en matière de zonage.

FAIT : Le 16 août 2024



This document is also available in English.

Committee of Adjustment

City of Ottawa

101 Centrepointe Drive

Ottawa ON K2G 5K7

Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment

cofa@ottawa.ca

613-580-2436



Comité de dérogation

Ville d'Ottawa

101, promenade Centrepointe

Ottawa (Ontario) K2G 5K7

Ottawa.ca/Comitedederogation

cded@ottawa.ca

613-580-2436